



Rapport de la commission au Conseil communal

Date de la séance : 20.02.2024

Titre : Aménagement routiers lié à la mise en service de la nouvelle ligne de bus no 44 – Demande d'un crédit de construction

Préavis n° : 10/2024

Rapport n° : Cliquez ici pour entrer du texte.

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner ce préavis/rapport municipal était composée de :

PLR 1 : Mme Fabienne GUIGNARD
PLR 2 : M. Georges AUBERSON
PLR 3 : M. Christian TERRIER
PS 1 : Mme Muriel CUENDET SCHMIDT
PS 2 : M. Jean-Pierre MICHAUD, remplaçant de M. Cauderay
Verts.es 1 : Mme Béryl MACÉ
Verts.es 2 : Mme Patrizia VINCIGUERRA, présidente-rapportrice
Vert'lib : Mme Paola PACHE
EP : M. Anton EPP

Représentant-e-s de la Municipalité : M. Roland Perrin Choisissez un élément.

Invité-e : Cliquez ici pour entrer du texte.

Introduction

Le préavis 10/2024 détaille tous les aménagements prévus le long de la future ligne de bus 44. En introduction à la séance, M. Perrin tient à souligner que le préavis 10/2024 est le résultat d'un gros travail de réflexion quant aux emplacements et à la faisabilité des arrêts de la future ligne de bus 44. Cette ligne de bus a également nécessité un certain nombre de négociations avec différents propriétaires.

Discussion générale



Les différents aménagements de la ligne sont discutés dans l'ordre dans lequel ils sont présentés dans le préavis. Pour chaque arrêt, M. Perrin reprend les informations importantes.

Arrêt croisettes

M. Perrin rappelle que l'abri à vélos situé sur le trottoir sera déplacé et qu'un abri de bus sera construit. Une commissaire demande que l'on vérifie que le nombre de places à vélo soit au moins équivalent à celui actuel. Elle demande également que les vélos cargos, plus larges, aient également la possibilité d'être sécurisés. L'espacement ordinaire des arceaux ne le permet pas. M. Perrin, après vérification, a pu nous assurer que le nombre de places était de 26, contre 25 aujourd'hui et il se chargera de vérifier la possibilité de sécuriser les vélos plus larges. Un commissaire demande si des places pour motos sont prévues. M. Perrin précise que non, mais que les quelques places à côté de la zone « dépose-minute » resteront.

Plusieurs commissaires demandent où iront se parquer certains bus touristiques qui se parquent actuellement le long du quai du futur 44. M. Perrin précise qu'ils devront trouver un autre endroit, que cela n'engage pas la commune.

Arrêt Vaugueny

Une commissaire demande pourquoi l'arrêt des Tuileries en direction de Bois-Murat ne serait pas utilisé pour le 44 direction Ballègue plutôt que de construire un nouvel arrêt. M. Perrin précise que dans le futur, il est fort probable que cet arrêt Tuileries soit déplacé face à l'arrêt « retour » donc au-delà du rond-point, ce qui ne serait plus sur la ligne du 44. De manière générale, il est préférable d'avoir un arrêt de bus par ligne pour éviter l'engorgement.

Un commissaire remet en question la largeur de la route dans le bas du Polny, entre les arrêts Vaugueny et Florimont. M. Perrin assure qu'il n'y a pas de problèmes de largeur de gabarit à cet endroit.

Arrêt Florimont

Un commissaire demande ce qu'est une « aide à la traversée » qui sera installée à cet arrêt. M. Perrin explique que le trottoir sera aménagé d'une pente à cet endroit. Il précise qu'originellement la municipalité voulait un passage piéton à cet endroit, mais que le canton l'a refusé. La municipalité prévoit tout de même de quantifier le nombre de personnes traversant à cet endroit dans le futur et espère y mettre un passage piéton.



Une commissaire relève le fait que l'arrêt n'est pas bloquant et que cela est dangereux. M. Perrin rappelle qu'ils ont projeté au mieux tous les arrêts mais que, selon le comportement des usagers, il reste potentiellement des dangers.

Virage du Polny

M. Perrin nous présente brièvement l'utilité des feux qui ne seront rouges que lors du passage d'un bus ou d'un gros véhicule pour déneiger par exemple. Dans ce cas-là, le croisement de véhicules est impossible, il faut arrêter donc le trafic en sens inverse. Les caméras, elles, permettront d'évaluer le niveau d'enneigement, la ligne 44 sera arrêtée s'il y a trop de neige.

Une commissaire remet en question la position du feu en direction de la descente, car les personnes arrivant de la route latérale ne peuvent pas en prendre connaissance. M. Perrin précise que ce point a déjà été relevé et que le feu sera déplacé.

Un commissaire demande s'il est judicieux d'avoir des caméras à Ballègue et sur le Polny suggérant que les conditions d'enneigement sont certainement les mêmes. M. Perrin précise que les conditions peuvent être différentes et que c'est un avantage pour la commune d'avoir des caméras à ces différents endroits.

Arrêt Montéclard

Une commissaire demande pourquoi l'abri n'est installé qu'à la descente. M. Perrin rappelle qu'en général l'abri est en direction du métro. En « remontant » les usagers rentrent en général chez eux et n'attendent donc pas à l'arrêt.

Une commissaire soulève le fait que l'arrêt du bus n'est malheureusement pas bloquant. M. Perrin précise qu'il n'y a pas de place (pour envisager un îlot p.ex).

Haut du Polny

À la suite d'une question, M. Perrin précise que les investissements prévus sur ce tronçon concernent l'élargissement du gabarit et l'ouverture d'une fouille. Une commissaire demande si le chantier actuellement en cours dans la zone ne va pas ralentir les travaux prévus pour la ligne de bus. M. Perrin assure que non.

Arrêt Bois-de-Ban



M. Perrin précise qu'ils auraient aimé placer l'arrêt plus près de l'école du village, mais que cela n'était pas possible. Là, ils pensent atteindre le nombre de piétons minimum pour placer un passage piéton.

Un commissaire estime que la présence de la chicane qui est sensée rendre le carrefour moins dangereux va empêcher les véhicules de se croiser. M. Perrin rappelle que cela a été mesuré.

Arrêt Ballègue

Suite à la question d'un commissaire, M. Perrin nous informe que c'est la commune qui paiera l'installation des WC pour les conducteurs tl. Le prix est déjà comptabilisé dans les chiffres à disposition.

Suite à une question sur la nécessité d'avoir deux arrêts différents pour les différentes lignes de bus. M. Perrin répond que cela est essentiel, surtout si un bus doit attendre.

M. Perrin ajoute enfin, concernant cet arrêt, que dans les aménagements futurs, une charge rapide est prévue pour les bus électriques.

Placette Ballègue – accessibilité multimodale

Plusieurs commissaires demandent que le nombre d'arceaux, pour vélos et trottinettes, soit augmenté dans le futur, selon les besoins. Ils précisent que ces places n'ont pas besoin d'être abritées. M. Perrin y sera attentif et fera en sorte d'ajouter les emplacements si nécessaires. Pour l'instant, il est prévu d'en avoir suite aux travaux le même nombre qu'actuellement, soit 10.

M. Perrin précise que la bande cyclable mentionnée dans ce paragraphe n'ira qu'en direction de Près-les-Bois, car le gabarit de la route ne permet pas deux pistes. Dans le futur, il est possible que le gabarit soit élargi grâce à des financements demandés dans le cadre du PALM et donc que deux pistes soient développées.

Par la suite, la discussion a porté sur les autres aspects du préavis. Il a été demandé comment on expliquait que les servitudes avaient été payées autant que les acquisitions, soit 200.-/m². M. Perrin a répondu que cela dépendait des accords qu'ils avaient pu fixer avec les divers propriétaires.

Un commissaire demande si la route devra être renforcée dans le futur. M. Perrin précise que le bus 44 est « petit » et ne devrait pas induire de déformations. Certains renforcements sont prévus et décrits dans le préavis.



Une commissaire demande où seront situées les zones d'installation de chantier. M. Perrin répond : une sur la parcelle du cloalet, l'autre entre la route du village et la laiterie, sur une parcelle de la commune.

Une commissaire souligne que le crédit demandé est estimé à + ou – 20% et s'inquiète du dépassement excessif. M. Perrin se veut rassurant et précise que le devis est bien compté, et qu'« il ne devrait pas y avoir de surprises ».

Une commissaire félicite la qualité du projet et l'ampleur de travail qu'il représente. Elle se réjouit que tout un quartier puisse enfin être desservi, c'est un réel plus pour la population de la commune.

Il n'y a ni amendements, ni vœux et le préavis est accepté à l'unanimité des commissaires.

Amendement-s

- Oui Cliquez ici pour entrer du texte.
- Non

Soumis au rapport de la CoFin

- Oui accepté à l'unanimité le 27.02.24
- Non

Vœux/questions

- Oui Cliquez ici pour entrer du texte.
- Non

Conclusions

C'est à l'unanimité de ses membres présents que la Commission désignée à cet effet vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter/rejeter le préavis/rapport suivant :



LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis/rapport n° 10/2024 de la Municipalité du 22.01.2024 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit total de construction d'un montant de CHF 3'090'000.-TTC (trois millions nonante mille francs) destiné à la réalisation des aménagements routiers pour la nouvelle ligne de bus n° 44 ;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre d'un plafond d'endettement ;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Le président rapporteur de la
commission
Vinciguerra, Patrizia

28 février 2024



LISTE DES PRÉSENCES

Séance I

Date de la séance : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

<u>Fonction</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Présent</u>	<u>Excusé</u>
Président	Vinciguerra	Patrizia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rapporteur *	Vinciguerra	Patrizia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
///	///	///	///	///
Membres	GUIGNARD	Fabienne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	AUBERSON	Georges	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	TERRIER	Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CUENDET SCHMIDT	Muriel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	MICHAUD	Jean-Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	MACÉ	Béryl	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	PACHE	Paola	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	EPP	Anton	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**La fonction de président et rapporteur peut être cumulée par la même personne !*

Séance II

Date de la séance : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

<u>Fonction</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Présent</u>	<u>Excusé</u>
Président			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rapporteur *			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
///	///	///	///	///
Membres			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**La fonction de président et rapporteur peut être cumulée par la même personne !*